



*Des experts vous accompagnent  
pour sécuriser la rupture conventionnelle*

Un salarié  
me demande  
une rupture  
conventionnelle.

Que dois-je faire?

Dans quel cas puis-je  
proposer une rupture  
conventionnelle ?

Quelle est  
la procédure  
à respecter ?

Combien une rupture  
conventionnelle  
va-t-elle  
me coûter ?



## MÉMO

- Un accompagnement «fond et forme» tout au long de la procédure
- Une vision claire du coût de la rupture
- Des risques minimisés



# SE SÉPARER



(Pour un salarié non-protégé)



(Pour un salarié protégé)



## De quoi s'agit-il ?

Cette mission regroupe toutes les **étapes** nécessaires au bon déroulement de la rupture conventionnelle.



La rupture conventionnelle n'a pas vocation à se substituer à un licenciement économique ou à une démission.



## Comment ça marche ?

1

### Organiser

Suite à la demande d'une des parties de l'établissement d'une rupture conventionnelle, votre conseiller social établit pour vous un schéma de la procédure à respecter et chiffre le coût.

3

### Respecter la conformité

Nous adressons à la Direccte les documents nécessaires à l'homologation et au respect de la législation.

2

### Formaliser

Votre conseiller social produit l'ensemble des documents nécessaires à la matérialisation de la rupture conventionnelle et vous les remet. Vous rencontrez ensuite votre salarié pour signature des conventions que vous nous remettez ensuite.



## Pour aller plus loin..

- Départ d'un salarié
- Embauche d'un salarié
- Contrat de travail



10 place Alfonse Jourdain  
31000 TOULOUSE



05 61 07 01 76



contact@groupe-dedia.com



www.groupe-dedia.com

